TOURISME

Des chambres d'hôtes références en Seine-et-Marne

© Freepik

Seine-et-Marne Attractivité et les Offices de Tourisme de Seine-et-Marne ont lancé cette année la mise en place de la qualification « Chambre d'hôtes Référence » sur le département.
Cette qualification récompense les propriétaires de chambres d'hôtes proposant des services de qualité et garantie aux clients un bon séjour sur le territoire.

Créé le : 23/10/2023

Les Offices de Tourisme, en collaboration de Seine-et-Marne Attractivité, lancent cette année la qualification "Chambre d'hôtes Référence" sur le département. Cette qualification récompense les propriétaires de chambres d'hôtes proposant des services de qualité et garantie aux clients un bon séjour sur le territoire.

Suite à la première commission Chambre d'hôtes référence tenue récemment, **2 propriétaires se sont vu attribuer la récompense**.

Pour obtenir cette qualification, l'Office de Tourisme de votre territoire et Seine-et-Marne Attractivité reste à disposition des propriétaires de chambres d'hôtes pour réaliser des visites d'évaluation.

Une fois obtenue, cette qualification est **valable pour une durée de 5 ans**.

Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.seineetmarnevivreengrand.fr